

Arrêté préfectoral n° 2024-142 du 21 juin 2024, portant approbation du Plan de prévention des risques naturels « inondation » (PPRNi) du Mouzon, sur les communes de Tollaincourt, Rozières-sur-Mouzon, Blevaincourt, Robécourt, Vrécourt, Sartes, Pompierre, Circourt-sur-Mouzon et Rebeuville

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Président de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien soussigné, certifie que l'arrêté préfectoral n° 2024-142 du 21 juin 2024, portant approbation du PPRNi du Mouzon a été affiché au siège de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien durant un mois :

du 28 juin 2024 au 19 août 2024

A Neufchâteau, le 19 août 2024

Le Président,
S-LECLERC



**A l'expiration du délai d'affichage d'un mois,
retour du présent certificat à :**

Direction départementale des territoires
Service environnement et Risques
Bureau de la prévention des risques
22 à 26 avenue Dutac
88026 EPINAL Cedex

ou par courrier électronique à l'adresse : ddt-ser-bpr@vosges.gouv.fr

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00